



DE L'ISÈRE

MAIRIE
de
SAINT CLAIR DE LA TOUR
38110

Tél : 04 74 97 14 53 – Fax : 04 74 97 81 75
e-mail : mairie@stclairdelatour.com

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MAI 2016

Nombre de conseillers en	Exercice	23
	Présents	20 jusqu'au point N° 5 – 21 ensuite
	Votants	23

L'an deux mil seize, le 24 du mois de mai ,
Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Clair de la Tour, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-François DELDICQUE, Maire.

PRESENTS : Mmes et MM. Jean-François DELDICQUE, Monique SOULIER, Xavier LE DUFF, Magali GRISEL, Christophe JULLIAN-DESAYES (à partir du point N° 6), Maryline BOROWIAK, Michel BELANTAN, Brigitte MIGNOT, Thierry SOHIER, Luc LAURENT, Brigitte BERRIAT, Sylvie DRAME, Jean-Claude BIETRIX, Marjorie COURBI, Jacqueline GUICHARD, Emmanuel EGLAINE, Claire KERRINCKX, Gabriel PERICAS, Kathia VENDOIS, Patrick BLANDIN, Simon MIGNOT.

POUVOIRS :

Christophe JULLIAN DESAYES donne pouvoir à Jean-François DELDICQUE jusqu'au point N° 5
Jean-Claude PELISSE donne pouvoir à Maryline BOROWIAK,
Luc BASSETTE donne pouvoir à Kathia VENDOIS

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Monique SOULIER.

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour que les élus ont reçu dans les délais réglementaires et qui a été affiché aux lieux accoutumés :

- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 19 avril 2016
- Tirage au sort des jurés d'assises pour 2017
- Modification d'adresse du siège social du SIVU de soutien à domicile aux personnes âgées de l'agglomération Turripinoise
- Modification de l'objet de la subvention accordée sur les réserves parlementaires par la Députée de la circonscription
- Demande de subvention par deux classes de l'école élémentaire pour une sortie scolaire
- Délibération des communes membres du Syndicat des Collèges du secteur de la TOUR DU PIN en vue de sa dissolution
- Admission en non-valeur de taxes d'urbanisme

- Questions diverses.

1. Il propose le rajout d'un point à l'ordre du jour : - Délibération N° 2016-05-1

- Extension du périmètre du Syndicat d'Eau et d'Assainissement des Abrets.
Le conseil municipal approuve à l'unanimité le nouvel ordre du jour.

2. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 19 avril 2016 : Délibération N° 2016-05-2

Le conseil municipal, à l'unanimité approuve le compte-rendu du conseil municipal du 19 avril 2016 tel qu'il a été communiqué aux élus, affiché et diffusé.

3. Tirage au sort des jurés d'assises pour 2017 – pas de délibération

Conformément à l'arrêté préfectoral : 9 électeurs sont tirés au sort sur la liste électorale : Ne sont écartés que les jeunes qui seront âgés de moins de 23 ans au 01/01/2017 et les électeurs qui ont fait l'objet d'une radiation.

Les neuf personnes recevront un courrier de Monsieur le Maire ainsi qu'un questionnaire à renseigner et à retourner au plus tôt à la Mairie. Pour les personnes âgées de plus de 70 ans ou sur invocation d'un motif grave reconnu valable, une demande de dispense devra être adressée par les intéressés au Président de la Commission du Jury d'Assises.

4. Modification d'adresse du siège social du SIVU de soutien à domicile aux personnes âgées de l'agglomération Turripinoise : Délibération N° 2016-05-3

Maryline BOROWIAK, adjointe aux affaires scolaires et sociales indique que le SIVU demande une délibération approuvant le changement d'adresse du siège qui a été transféré depuis le 1^{er} janvier 2016.

La nouvelle adresse est la suivante :

SIVU – HOTEL DE VILLE
6 Rue de l'Hôtel de Ville
CS 50047

38352 LA TOUR DU PIN CEDEX ;

Suite à la dénonciation de l'ADPA (Aide à Domicile aux Personnes Agées) concernant la mise à disposition d'un personnel du SIVU à l'ADPA, ce personnel a été repris à hauteur de 80 % par la mairie de LA TOUR DU PIN à compter du 1^{er} janvier 2016. Cette personne a par ailleurs demandé à travailler à 80 % à compter du 1^{er} mars 2016. Il n'y aura donc plus de charges pour ce poste pour les trois autres communes : ST VICTOR DE CESSIEU, CESSIEU et ST CLAIR DE LA TOUR.

Compte-tenu de l'excédent dégagé en 2015, les participations des communes pour 2016 seront en diminution par rapport à l'année précédente.

Cette participation est calculée au prorata du nombre d'heures effectuées par chaque commune.

Pour 2016, elle est estimée à 648 € pour ST CLAIR DE LA TOUR. Pour rappel, en 2015, elle s'est élevée à 1 561 € :

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le changement d'adresse du siège du SIVU.

5. Modification de l'objet de la subvention accordée sur réserves parlementaires : délibération N° 2016-05-4

Suite à la délibération du 26 janvier 2016 par laquelle le conseil municipal avait sollicité une subvention sur les réserves parlementaires à Mme Joëlle HUILLIER pour aider à la mise en place de la vidéo-protection, celle-ci a octroyé 3 000 € à la Commune pour cette action dont le coût prévisionnel s'élevait à 43 164 € HT pour 2016.

Compte-tenu de la situation financière et de la nécessité de pourvoir à la réfection de la toiture de la médiathèque communale pour un coût de 20 363 € HT, Monsieur le Maire a demandé la modification de l'objet de la subvention. Mme Joëlle HUILIER a répondu qu'elle était favorable à ce changement.

Le conseil municipal, approuve à l'unanimité cette demande actualisée et charge Monsieur le Maire de transmettre le dossier avant le 1^{er} juin 2016.

M. le Maire regrette qu'un élu ait appelé la Députée pour lui demander, en janvier 2016, de ne pas donner de subvention, ce qu'elle avait malgré tout fait.

Emmanuelle EGLAINE précise qu'il s'agit de lui et qu'il est content de ce changement d'objet de la subvention car « abriter la culture » est selon lui plus important que la mise en place de la vidéo-protection.

6. Demande de subvention pour une sortie scolaire de deux classes de l'école Elémentaire – Délibération N° 2016-05-5

Maryline BOROWIAK indique que deux enseignantes de CP et CP/CE1 ont prévu une sortie pour la journée du 2 juin 2016 à la Maison des Isles du Rhône à Brégnier Cordon. Les 54 élèves bénéficieront d'activités en relation avec les programmes scolaires en sciences.

Le budget transport pour les 2 classes est de 290 € et chaque classe devra 240 € pour l'animation, soit un coût par élève de 14.30 € (total : 770 €).

Le Sou des Ecoles a accordé 284 € de subvention et les parents participeront pour 2 € par famille soit 108 €.

Il est demandé par les enseignantes au Conseil Municipal de voter une subvention de 7 € par élève soit : 378 € pour les 54 élèves.

Il est rappelé que selon la délibération de 2011, un maximum de 3 600 € avait été attribué pour les deux écoles pour les sorties scolaires d'une année.

A ce jour, il a été octroyé : 1 305 € pour une sortie de tous les élèves de l'école maternelle, 689 € pour une classe de l'école élémentaire qui doit se rendre à l'Assemblée Nationale et 1 134 € pour une classe de découverte des classes de CE1 et CE2/CM1 de l'école élémentaire à Brégnier Cordon pour 3 jours pour 54 élèves.

Le conseil municipal vote à l'unanimité cette subvention de 378 € pour aider à cette sortie scolaire.

Les subventions pour les sorties scolaires de l'année 2015-2016 auront été de 3 506 €, la somme totale allouée aux sorties scolaires depuis une délibération de 2011 étant de 3 600 € pour les deux écoles.

Il est précisé que deux nouvelles demandes de subventions pour des sorties scolaires ont été déposées ce jour à M. le Maire par le Directeur de l'école élémentaire.

Maryline BOROWIAK expliquera au Directeur qu'il n'y a plus d'argent de disponible pour aider à ces sorties, la somme de 94 € restant étant largement insuffisante. Elle répond à Claire KERRINCKX qui suggérait d'attribuer la somme, qu'il n'est pas possible de choisir de donner à une sortie plutôt qu'à une autre.

Pour l'année scolaire prochaine, il sera demandé, dans la mesure du possible, de déposer, en début d'année civile, les demandes de subventions regroupées pour l'année.

7. Délibération des communes membres du Syndicat des Collèges du secteur de LA TOUR DU PIN en vue de sa dissolution : Délibération N° 2016-05-6

Maryline BOROWIAK explique que le Conseil Départemental de l'Isère a décidé le 29 janvier 2016 d'acquérir à titre gratuit la parcelle d'assiette foncière du plateau sportif et du gymnase contiguë au Collège du Calloud.

Le Conseil Syndical du Syndicat a acté le transfert des biens immobiliers au Conseil Départemental à la date du 1^{er} juillet 2016.

Considérant le remboursement anticipé des emprunts contractés par le Syndicat en date du 24 février 2016, vu la suppression du poste de l'agent titulaire,

Le conseil municipal doit délibérer pour accepter :

- Le transfert en pleine propriété des biens immobiliers,
- les modalités de répartition de l'actif, du solde de trésorerie et des résultats entre les communes membres au prorata du nombre d'habitants,
- la suppression du poste de l'agent titulaire et le fait de supporter sa charge salariale comme indiqué dans la délibération du 11 mai 2016.

Cette dernière a été adressée à la mairie le 23 mai 2016. Les sommes qui seront dues par la Commune sont respectivement de : 1 744.29 € pour 2016, 4 360.71 € pour 2017, 5 232.86 € pour 2018, 4 360.71 € pour 2019, 3 052.50 € pour 2020.

- de confier à la Commune de Montagnieu les archives du Syndicat,
- afin que la dissolution du Syndicat Intercommunal des Collèges puisse être effective au 1^{er} novembre 2016.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve ces propositions.

Des élus demandent s'il serait possible d'embaucher, pour l'équivalent de ce que paiera la Commune, l'agent dont le poste a été supprimé. Il est répondu, que s'agissant d'une mutation, le recrutement de la personne serait alors définitif et que par ailleurs il n'existe pas de poste vacant.

8. Admission en non-valeur de taxes d'urbanisme – Délibération N° 2016-05-7

Monique SOULIER, 1^{ère} adjointe à l'urbanisme, explique à l'assemblée que le titulaire d'un permis de construire de 2009 doit un reliquat de la Taxe Locale d'Équipement pour un montant de 1 060 €.

Le Trésor Public, Grenoble Amendes, demande au conseil municipal de prononcer l'admission en non valeur de ce montant.

En effet, il indique qu'un procès-verbal de carence a été établi par huissier lors de la saisie du 24.08.2015 avec la mention : « villa mal entretenue, mobilier de très faible valeur, le permis n'est qu'au nom de Monsieur donc impossibilité de poursuivre Madame.

Elle indique que ce pétitionnaire est apparemment propriétaire d'un terrain constructible sous conditions et qu'il vient régulièrement la rencontrer pour discuter de la possibilité de déposer un permis de construire pour plusieurs maisons ou immeubles.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les élus refusent de prononcer l'admission en non valeur demandée par le Trésor Public pour ce pétitionnaire et charge Monsieur le Maire d'indiquer les renseignements ci-dessus à Grenoble-Amendes.

9. Extension du périmètre du Syndicat d'Eau et d'Assainissement des Abrets Délibération N° 2016-05-8

Christophe JULLIAN-DESAYES, adjoint aux travaux, indique au conseil municipal que le conseil syndical du Syndicat d'Eau et d'Assainissement des Abrets, saisi par les communes de MORESTEL et ST VICTOR DE MORESTEL qui souhaitent transférer au Syndicat la compétence « assainissement », a délibéré favorablement le 28 avril 2016 pour demander à Monsieur le Préfet de l'Isère l'extension du périmètre du Syndicat par l'intégration de ces deux communes qui lui transfèrent la compétence « assainissement » au 1^{er} janvier 2017.

Ces adhésions seront faites sans contrepartie financière et selon le scénario consistant à réaliser un transit visant à acheminer les effluents collectés sur ces deux communes à la station d'épuration Natur »net aux Avenières.

Il est convenu par ailleurs qu'il ne serait pas observé de période de lissage des tarifs de redevances en faveur des usagers de ces deux communes, et que le plan pluriannuel d'investissement figurant dans l'étude économique réalisée par le Cabinet KPMG pour la mise en séparatif de leurs réseaux d'assainissement devrait être mis en œuvre dès 2017 à hauteur d'environ 200 000 € par an.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement pour l'extension du périmètre du Syndicat d'Eau et d'Assainissement des Abrets aux communes de MORESTEL et ST VICTOR DE MORESTEL pour la compétence assainissement.

Questions diverses :

Noms des deux voiries de la Corderie :

M. le Maire, Jean-François DELDICQUE rappelle qu'il a sollicité les élus pour qu'ils proposent des noms pour les futures voiries de la Corderie et indique qu'il doit rendre réponse à la CCVT au plus tôt. Il est suggéré notamment : Rue du Chanvre... Christophe JULLIAN-DESAYES précise qu'auparavant il y avait un stand de tir sur ce terrain. Il sera demandé à MM. Maurice PRIEZ et PERRIN d'indiquer des noms qui étaient associés à ce quartier.

Un permis de construire a été délivré pour une station de lavage automobile

Cette future station sera située à côté de Weldom. Weldom souhaite s'agrandir et va déposer un permis de construire cet été.

Portail chemin de Bièze :

Gabriel PERICAS demande si le portail qui est situé sur le Chemin derrière Combécot est fermé car certaines personnes avaient l'habitude de passer par là. Christophe JULLIAN-DESAYES lui répond par l'affirmative car il a été réparé.

Ce chemin fait partie du domaine privé de la Commune et il n'a pas à être ouvert à tous. Certains habitants laissaient leurs chiens divaguer et faire leurs besoins sur ce chemin.

Concernant un chemin piétonnier qui permettrait de venir de Charpenay jusqu'aux équipements sportifs, le Maire indique qu'il va se rapprocher des Vallons de la Tour pour voir ce qu'il est possible de faire pour le mettre en état. Les servitudes de passage existent.

Chèvres à l'intérieur du cimetière :

Gabriel PERICAS rappelle que des chèvres ont causé des dégradations sur certaines tombes de l'ancien cimetière car elles passaient sur le mur.

Il aurait souhaité que les employés communaux mettent un grillage car la propriétaire était absente au moment des faits.

M. le Maire indique que des réponses ont été données à 5 personnes qui veulent obtenir des dédommagements, elles ont été invitées à se rapprocher de la propriétaire des chèvres. Il précise qu'un fil électrique a été installé par la propriétaire mais ne semble pas suffisant.

Il demandera aux employés communaux d'installer un grillage sur le mur pour empêcher que de tels faits ne se reproduisent.

Réunion privée avec FREE au sujet du projet d'antenne de téléphonie mobile :

Kathia VENDONIS demande ce qui a été évoqué lors de la réunion du 23 mai qui s'est tenue en mairie avec certains riverains, des élus et un représentant de la Société FREE.

Luc LAURENT et Michel BELANTAN regrettent que les tous conseillers municipaux n'aient pas été avertis de cette réunion.

M. le Maire explique que le technicien de FREE a indiqué la répartition des ondes et des fréquences. Il précise que la commune ne sait pas quand la fibre sera installée sur son territoire, peut-être au plus tard en 2024.

Free est venu voir la mairie car l'emplacement à proximité du cimetière, appartenant à la commune, peut convenir pour l'implantation d'une antenne et la Société préfère distribuer des dividendes à une Collectivité Territoriale plutôt qu'à un particulier.

Il précise que si le choix d'implantation se fait sur un terrain privé, la mairie n'aura rien à dire. Luc LAURENT trouve qu'il est dommage qu'il n'y ait pas eu de spécialistes lors de cette réunion.

Luc BASSETTE pense que Free répond à une demande légale et non pas aux intérêts directs des Saint-Clairois. Toutefois, Free garantirait avec cette antenne une couverture pour l'ensemble des Saint-Clairois.

Emmanuelle EGLAINE remarque que rien de précis concernant les retombées des ondes n'a été dit et que Free est resté dans le vague.

M. le Maire indique que la Société Free va étudier d'autres endroits possibles.

Fêtes des Mères : samedi 28 mai :

Maryline BOROWIAK rappelle que le CCAS honore les mamans et les bébés de l'année lors d'une petite cérémonie samedi 28 mai à 11h à la salle du canal Mouturier. Tous les élus sont invités à participer.

Service de transport à la demande :

Patrick BLANDIN fait part à l'assemblée du fait que certaines personnes âgées sont transportées dans un véhicule communal pour se rendre au marché de La Tour du Pin le mardi matin.

Il trouve anormal que tous les habitants ne soient pas informés de cette possibilité et s'interroge sur la légalité de cette organisation car la Commune n'est pas une « autorité organisatrice de transport ».

M. le Maire précise que l'assurance des véhicules communaux couvre ces trajets mais des renseignements juridiques complémentaires seront demandés.

Jeux de Charpenay :

Jacqueline GUICHARD demande si les balançoires vont être remises dans le lotissement de Charpenay. Christophe JULLIAN DESAYES lui répond que ce n'est pas possible car elles ne sont plus aux normes et dangereuses. Malheureusement, les finances communales ne permettent pas d'acheter des jeux cette année. Une réunion de la commission travaux sera prochainement organisée.

Lutte contre l'Ambroisie :

Luc BASSETTE, référent « ambroisie » à la CCVT indique qu'il a apporté des documents à mettre à disposition des administrés qui précisent la lutte nécessaire contre cette herbe hautement allergisante. Les communes et les particuliers doivent l'éradiquer le plus possible. En cas de défaillance des propriétaires, la commune peut se substituer et leur faire régler le coût.

Un document doit être donné avec les permis de construire, ce qui est déjà fait.

Les renseignements seront mis sur le site internet de la Commune.

Chacun doit pratiquer l'arrachage de la plante surtout avant que la fleur n'apparaisse car c'est en fleur qu'elle est la plus allergisante.

Un site répertorie par région les points à traiter.

Il s'agit d'un enjeu de santé publique.

La séance est levée à 20h40